

**COMMUNE DE YEBLES – 77390 –
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marième TAMATA-VARIN, Maire de Yèbles.

Présents : MM. BELIN, CATOIRE, CENDRIER, DEPUILLE, DUEE, LAVERGNE, MICHEL, MINIER, PAIN, PIOT, POTELLE, RABIE, SEMONSU, TAMATA-VARIN.

Absents excusés : Mme LEGRAS qui donne pouvoir à Mr MICHEL.

Secrétaire de séance : Mme DEPUILLE.

Nbre de membres en exercice : **15**

Date de la convocation : 25/03/2021

Nbre de membres présents : **14**

Date d'affichage : 08/04/2021

Nbre de votants : **15**

N°04/2021 AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Remboursement achat gazoil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, cet ajout à l'ordre du jour.

N°05/2021 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09/02/2021 ayant été affiché et adressé à l'ensemble des élus par mail le 16/02/2021, Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVENT** le compte-rendu du Conseil Municipal du 09/02/2021.

N°06/2021 NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **NOMMENT** Madame DEPUILLE Aurore en tant que secrétaire de séance.

**N°07/2021 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELAGAGE DES TILLEULS
« AVENUE DE LA GARE » (programme 2021)**

Madame le Maire explique que l'alignement des tilleuls "Avenue de la Gare" est classé parmi les arbres remarquables de Seine-et-Marne.

Il est nécessaire de procéder régulièrement à leur entretien par élagage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise "T.T.E.T S.A.R.L." pour un montant de 5.220,00 € H.T ;
- **DECIDE** de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux.

**N°08/2021 REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET COURS D'ANGLAIS
POUR L'ANNÉE 2020/2021**

Suite aux restrictions sanitaires, en raison de la crise sanitaire COVID 19, toutes les activités ont dû être supprimées.

De ce fait, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de rembourser les adhésions aux activités sportives et aux cours d'anglais pour l'année 2020/2021 comme suit :

- Cours de stretching postural : 150 euros ;
- Cours d'anglais : 100 euros pour les résidents et 130 euros pour les extérieurs ;
- Gym douce : 140 euros ;
- Renforcement musculaire : 140 euros ;
- Danse Afro : au prorata des cours donnés durant l'année 2020/2021.

**N°09/2021 SDESM-TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – PROGRAMME
2022 : CHEMIN DE SAINT MÉDARD**

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Yèbles est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Chemin de Saint Médard ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à **14 646.00 € T.T.C** pour l'éclairage public et à **10 959.85 € T.T.C** pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux éclairage public et communications électroniques du Chemin de Saint Médard.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

N°10/2021 REMBOURSEMENT ACHAT CHOCOLATS DE PÂQUES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame MINIER Nathalie, Conseillère Municipale, à acheter pour le compte de la Mairie les chocolats de pâques pour les enfants de la commune à Carrefour Market.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'effectuer le remboursement à Madame MINIER Nathalie pour la somme de 181,95 €.

N°11/2021 D'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur Principal pour l'exercice 2020, conforme au Compte Administratif 2020.

N°12/2021 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE :

Madame le Maire sort du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 présenté par Monsieur Jean-Pierre POTELLE, doyen d'âge, qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 535 276,32 €

Dépenses d'Investissement : 692 870,47 €

Dépenses-Restes à réaliser (Investissement) : 286 188,16 €

Recettes de Fonctionnement : 742 145,26 €

Recettes d'Investissement : 750 896,49 €

Recettes-Restes à réaliser (Investissement) : 292 506,67 €

Excédent Global de Clôture : 271 213,47 €

N°13/2021 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **271 213,47 €**.

En décide l'affectation comme suit :

- au compte 001 la somme de **64 344,53 €**

- au compte 002 la somme de **206 868,94 €**

N°14/2021 TAXES DIRECTES LOCALES – FIXATION DES TAUX POUR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Budget Primitif 2021 de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE

(Mr PIOT) une augmentation de 5% et fixe les taux d'imposition comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Taxe d'habitation	Néant	Néant
Taxe foncière (bâti)*	30,55	32,08
Taxe foncière (non bâti)	43,65	45,83

*Le taux de la taxe foncière inclus la part Départementale.

N°15/2021 REMBOURSEMENT ACHAT GAZOIL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur PIOT Eric, Adjoint au Maire, à acheter pour le compte de la Mairie du gazoil à Carrefour Market.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'effectuer le remboursement à Monsieur PIOT Eric pour la somme de 127,35 €.

N°15/2021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Le Budget Primitif 2021 est **ADOPTÉ**, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Il se présente comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : **895 794,51 €**
- Recettes de Fonctionnement : **895 794,51 €**
- Dépenses d'Investissement : **2 997 969,92 €**
- Recettes d'Investissement : **2 997 969,92 €**

Clôture de la séance à 20h10.